

PROCES-VERBAL

de la réunion

du Conseil Municipal du 27 septembre 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 23 septembre 2024 s'est réuni le vendredi 27 septembre 2024 à 20 h 30 en la salle du conseil de la mairie de Fresnoy-la-Rivière.

Présents : Mesdames Carenne BELAICH, Carole FAY, Annie ESKENAZI, Caroline ROUTHIER ; Messieurs Christian BORNIGAL, Nicolas CUNIN, Sébastien CLAEYS, Germain LESUEUR, Arnaud MICHEL, Florent ROESS.

Absents excusés : Mme Françoise GALLET ayant donné pouvoir à Mme Annie ESKENAZI, M. Éric LECAILLON ayant donné pouvoir à M. Nicolas CUNIN.

Absent : M. Olivier BOULET.

Conseillers en exercice : 13 Quorum : 7 Présents : 10 Votants : 12

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à par M. Christian BORNIGAL, Maire.

L'Assemblée a désigné comme secrétaire de séance : M. Arnaud MICHEL.

1) Approbation de la réunion du 05 juillet 2024

Le procès-verbal de la réunion du 05 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité.

2) Décision modificative budgétaire n° 3

Le maire explique aux conseillers municipaux que des crédits supplémentaires sont nécessaires pour réaliser les opérations suivantes :

- les écritures d'amortissement
- l'embauche de personnel non titulaire pour l'entretien des locaux de la mairie
- l'achat d'une porte de garage pour l'atelier de la mairie qui a été vandalisée et remplacer les toilettes dans les sanitaires de la salle des associations.

Le maire présente la décision modificative suivante :

- Article 681 042 – Dotation aux amortissements : + 40.00 €
- Article 6413 – Personnel non titulaire : + 1 000.00 €
- Article 2158 25 – Autres installations, matériel et outillage technique : + 1 400.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°3 telle que présentée par le maire et décide d'affecter au budget communal 2024 les montants présentés ci-dessus

3) Embauche d'un agent d'entretien des locaux communaux

Le maire explique aux conseillers municipaux que le contrat d'entretien des locaux de la mairie avec la société DURANET n'a pas été renouvelé.

Il fait part de l'embauche en contrat à durée déterminée d'une personne intéressée pour effectuer l'entretien des locaux communaux puisqu'elle effectue déjà le ménage dans les salles de classe par le biais du SIVOS. Il précise que le contrat initial est de 2 heures par semaine mais qu'il y a lieu d'augmenter ce temps de travail d'au moins d'une heure car s'ajoute l'entretien de la salle des associations régulièrement occupée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'embauche d'un agent d'entretien sous contrat à durée déterminée à raison de 3 heures hebdomadaires à compter du 01 septembre 2024 pour effectuer le ménage des locaux communaux (mairie et salle des associations).

4) Extension du cimetière communal

Le maire explique aux conseillers municipaux qu'une extension du cimetière communal est à prévoir. Il précise que cet agrandissement pourrait être réalisé sur une parcelle appartenant à la commune située dans le prolongement du cimetière actuel (cadastrée ZA 559 d'une superficie de 880 m²) dont il faut prévoir le bornage par un géomètre. Il présente un projet qui consisterait en la pose d'une clôture constituée d'un muret surmonté d'un grillage avec une haie végétale, que l'accès se ferait par l'ouverture d'une partie du mur existant du cimetière et qu'un plan doit être élaboré pour les futurs emplacements des concessions et des cavurnes.

Le maire demande au conseil municipal de mener à bien ce projet et fait part qu'il peut être subventionné par la DETR et le Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à faire la demande de devis pour les travaux à réaliser sur le projet d'extension du cimetière à présenter à la prochaine réunion.

5) Distributeur automatique de pain

Le maire explique aux conseillers municipaux qu'il a été contacté par l'entreprise TOTEAM qui propose un projet de distribution automatique de pains frais, viennoiseries et brioches. Cette création à un coût de branchement d'une prise de courant de 16 ampères et de consommation électrique qui seraient à la charge de la commune et, suivant le lieu d'installation, une dalle en béton armé est préconisée pour la pose de ce matériel.

Le maire précise que l'approvisionnement serait fait par un boulanger à raison de trois livraisons par jour. Il serait choisi par la société TOTEAM, qui, en l'état actuel de son projet, n'a trouvé aucun boulanger local intéressé pour approvisionner son distributeur. L'emplacement pourrait être situé sur la place du village ou proche des distributeurs du maraîcher de Pondron.

Le maire demande au conseil municipal l'autorisation de procéder à cette installation.

Après débat, le conseil municipal, par 5 voix POUR, 1 voix CONTRE et 6 Abstentions, accepte l'installation, sans engagement, d'un distributeur de pain dans le village si la mise en fonctionnement électrique du matériel peut être conforme et qu'il n'y ait aucun financement pour la commune.

6) Vente de parcelle de bois

Le maire explique aux conseillers municipaux que la DREAL Hauts de France qui est maître d'ouvrage de l'aménagement du réseau routier national est amenée à réaliser des mesures compensatoires environnementales en faisant l'acquisition de parcelles boisées. La commune de Fresnoy-la-Rivière est concernée par les parcelles AL 7 (sur la commune de Bonneuil-en-Valois d'une superficie de 1 ha 45 ca) et ZE 152 (sur la commune de Fresnoy-la-Rivière d'une superficie de 20 ca) situées dans le hameau de Pondron.

Après débat, le conseil municipal, par 5 voix POUR, 1 voix CONTRE et 6 Abstentions, accepte la cession des parcelles AL 7 et ZE 152 à la DREAL Hauts de France.

7) Fermeture définitive de la pharmacie

Le maire informe les conseillers municipaux de la fermeture définitive de la pharmacie. Il fait part des contacts qu'il a eu avec un médecin à Morienvall, la Communauté de Communes et l'organisme EPFLO pour essayer de maintenir ce commerce de santé dans le village. La mise en place d'une pharmacie annexe à la Maison Médicale de Morienvall pourrait être envisageable en partenariat avec la pharmacie de Pierrefonds, puisqu'une licence médicale est nécessaire pour effectuer la délivrance et la distribution de médicaments.

8) Questions diverses

- Le conseil municipal prend acte du Rapport annuel de l'ADTO-SAO pour l'exercice 2023 présenté par le maire.
- Le maire fait part des remerciements de l'association bibliothèque et de l'association Soleil d'Automne pour le versement de la subvention communale.
- Travaux de l'église : l'avancement des travaux doit être prolongé de deux mois.
Une ligne de trésorerie est à prévoir pour le règlement des factures aux entreprises.
- Noël des Enfants : vu le manque de participation constaté, le Comité des Fêtes ne propose pas de spectacle ni de goûter cette année. Le bon cadeau attribué aux enfants de la commune âgés de 0 à 10 ans sera distribué pendant le Marché de Noël. Le choix d'un nouveau fournisseur est recherché car le magasin Jouets SAJOU de Crépy-en-Valois a fermé.

L'ordre du jour étant épuisé le maire déclare la séance du conseil municipal levée à 22 h 45.

Le Maire,

Christian BORNIGAL